

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Page 1/1

Séance du 19 Septembre 2019

**BU 062 DE**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 24

Votants : 26

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Marie BAILLY, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON.

Ont donné pouvoir : Gilles BEDER (Vice-Président) à Jean-François CETRE (Vice-Président), Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), soit 2 pouvoirs.

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient Excusés : Jacques GUILLOT, Adrien LAVIER.

Etaient absents : Jean-Baptiste BAUD, Christian COLIN, Alain MURCIER, Jean-Luc BROCARD, Jacky REVERCHON, René BERNARD.

Convocation faite le : 8 septembre 2019

**Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Oussières.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5214-16 V du CGCT ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de Oussières approuvant l'attribution des fonds de concours de la Communauté de Communes d'Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

VU la délibération CO 104 DE « Soutien aux projets d'investissement des communes - Dispositif d'attribution de fonds de concours descendant » ainsi que son règlement d'application ;

VU la demande de fonds de concours formulée par la Commune de Oussières pour des travaux de mise en sécurité de la rue de l'Ahier et de la rue du Bois ;

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet ;

CONSIDERANT que le montant du fond de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande ;

Le Bureau Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,

1 / DECIDE d'attribuer un fonds de concours à la commune de Oussières en vue de participer au financement de mise en sécurité de la rue de l'Ahier et de la rue du Bois.  
Le fonds de concours sera plafonné à 1297,50 € en fonction de l'état récapitulatif des dépenses et un état des subventions attribuées et versées ;

2 / AUTORISE le Président de la CCAPS à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original,

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Le Président,

Michel FRANCONY

